

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice : 27  
 Nombre de membres présents : 15  
 Nombre de suffrages exprimés : 19  
 VOTES : Abstentions : 03 Pour : 16  
 Contre : 00

Date de convocation : 26 mars 2024

Nomenclature : 7.1.1.2.

Le 11 avril 2024, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Olivier SENYARICH, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Jacques GARSAU, est sorti de la salle lors de la mise au vote du compte administratif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés Opérations de l'exercice	3 424 438,69	347 164,27 4 457 561,04	751 251,40 1 248 193,73	1 452 136,74	<b>751 251,40 4 672 632,42</b>	<b>347 164,27 5 909 697,78</b>
<b>TOTAUX</b>	3 424 438,69	4 804 725,31	1 999 445,13	1 452 136,74	<b>5 423 883,82</b>	<b>6 256 862,05</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		1 380 286,62	547 308,39 249 777,80	113 557,74	<b>249 777,80</b>	<b>832 978,23 113 557,74</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>	3 424 438,69	4 804 725,31	2 249 222,93	1 565 694,48	<b>5 673 661,62</b>	<b>6 370 419,79</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		1 380 286,62	683 528,45			<b>696 758,17</b>

avec 16 voix pour et trois abstentions (Régis BIENAIME, Sylvie VIDAL, Cécile QUINTUS (procuration à Sylvie VIDAL)

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Christine CABRÉRA a été nommée secrétaire de séance.

Ont signé au registre des délibérations :

BIENAIME Régis, BOHER Monique, CABRERA Christine, COGNARD Sébastien,  
DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude,  
L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique,  
SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés : CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel,  
THAMI Halima, THOMAS Patrick, Jacques GARSAU,

Absent ayant donné procuration :

BOUTELLIER Jean-Pierre à LUKASZEWSKI René,  
PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,  
QUINTUS Cécile à VIDAL Sylvie  
TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine

Pour expédition conforme,

**Le Secrétaire de Séance  
Christine CABRERA**



**Le Président de Séance,  
Olivier SENYARICH**



Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le

**24 AVR. 2024**



Le Maire

Ø Certifie sous sa responsabilité de caractère exécutoire du présent acte,

Ø Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal d'Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Mise en ligne sur le site internet de la Ville de Millas le **30.04.2024**

Notifié le